

C I A S
Airvaudais-Val du Thouet
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CIAS Airvaudais-Val du Thouet du 9 juillet 2020

L'an deux mille vingt le neuf du mois de juillet à 18 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué par Mme Frédérique DAMBRINE Vice-présidente déléguée par M. FOUILLET Olivier Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de Soulièvres à Airvault.

10 présents : AUBRY Lucienne, BARIGAULT Jeanne, BARIGAULT Maryse, CHARRIER Maryse, DAMBRINE Frédérique, FOUILLET Olivier, GLORIAU Lucette, MARSAULT Hélène, REAU Micheline, ROY Jacques.

5 pouvoirs

Françoise BRAUD a donné pouvoir à Maryse CHARRIER

Marie-Hélène BRUNET a donné pouvoir à Jeanne BARIGAULT

Jean-François COIFFARD a donné pouvoir à Jacques ROY

Sylvie JOZEAU a donné pouvoir à Maryse CHARRIER

Nicole NIVEAU a donné pouvoir à Maryse BARIGAULT

Excusé (e) s :

Absent (e) s : Jean-Pierre CESBRON, Jacques LAVIGNE, Joël MEUNIER, Pierrette MILLASSEAU, Daniel ROBERT, Jean VOYER

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2020 ayant pour ordre du jour :

- Prime exceptionnelle fixée par le décret n°2020-711 du 12 juin 2020 financée par le Conseil Départemental

Hélène MARSAULT a été élue secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion précédente du 20 février 2020 : adopté à l'unanimité.

PRIME EXCEPTIONNELLE / COVID-19 spécifique aux ETABLISSEMENTS ET SERVICES PUBLICS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

Vu le décret n° 2020-711 du 12 juin 2020, relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux personnels des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique d'État dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Considérant que le conseil d'administration peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1 000 € maximum à certains agents,

Considérant que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein du CIAS Airvaudais Val du Thouet,

Considérant le financement alloué par le Conseil Départemental,

Mme la Vice-présidente propose à l'assemblée :

D'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans le CIAS Airvaudais Val du Thouet au profit des agents mentionnés ci-dessous **particulièrement mobilisés** dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics, entre le **1^{er} mars et le 30 avril 2020**.

Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

- en raison du surcroît significatif de travail en présentiel exercé par :
 - les aides à domicile
 - les agents administratifs
- au regard des sujétions suivantes :
 - en fonction des jours de travail en présentiel

Le montant de cette prime est fixé comme suit (plafond réglementaire : 1000€) :

- absences inférieures à 15 jours : 500€
- absences de 15 jours à 30 jours : 250€
- absences supérieures à 30 jours : 0€

Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

L'autorité territoriale fixera par arrêté :

- les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 1 et 3 du décret 2020-711, au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée,
- les modalités de versement (mois de paiement, ...),
- le montant alloué à chacun dans la limite des critères fixés par l'assemblée. Ce montant est individualisé.

D 2020-007

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil d'Administration décide

- d'adopter la proposition,
- d'inscrire au budget 2020 les crédits correspondants.
- que les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret N° 2010-783 du 8 juillet 2010)

N° de délibération	Objet
2020-007	Prime exceptionnelle / COVID-19

A Airvault le 10 juillet 2020

PV affiché le 10 juillet 2020

La Vice-présidente
Frédérique DAMBRINE.

Le secrétaire de séance,
Hélène MARSAULT

Suit le tableau des signatures des autres membres présents à la séance.

AUBRY Lucienne	BARIGAULT Jeanne	BARIGAULT Maryse	CHARRIER Maryse	FOUILLET Olivier
GLORIAU Lucette	REAU Micheline	ROY Jacques		